

Après un dégel insuffisant, gagnons des augmentations à la hauteur de l'urgence salariale !

COMMUNIQUÉ CGT FONCTION PUBLIQUE — MONTREUIL > 28 JUIN 2022

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques vient d'annoncer une augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice applicable au 1er juillet, alors que l'inflation sur un an est actuellement de 5,2 %.

**Donner
confiance dans
notre capacité
à faire bouger
les lignes**

AVEC CETTE MESURE, le gouvernement confirme que le seul moyen efficace d'augmenter les salaires de tous les personnels de la Fonction publique, c'est d'augmenter la valeur du point d'indice. Il reconnaît ainsi l'erreur profonde qu'a constituée le maintien du gel depuis le début de la présidence Macron. Il s'agit d'une véritable défaite idéologique, qui marque l'échec des politiques salariales fondées sur l'individualisation et la multiplication des mesures parcellaires.

Cette première brèche est à mettre au crédit des luttes menées par les personnels fonctionnaires et non-titulaires avec leurs organisations syndicales, dont la CGT qui a toujours porté la valeur du point comme une bataille centrale. Dans le contexte présent, les augmentations de plusieurs dizaines d'euros visibles sur les fiches de paye seront évidemment bienvenues et doivent donner confiance dans notre capacité à faire bouger les lignes par l'action collective.

Pour autant, au regard des pertes accumulées ces dernières années, et de l'inflation à venir, cette mesure est nettement insuffisante et appelle une revalorisation plus forte.

Des mesures complémentaires ont été annoncées : reconduction de la GIPA en 2022, extension du forfait mobilité durable, augmentation de 7 % de la prestation restauration à l'État, revalorisation des premiers échelons de la catégorie B.

Nous prenons acte du fait que le ministre s'est engagé à ce que le projet de loi pouvoir d'achat permette d'honorer les engagements précédemment pris concernant l'extension du Complément de traitement indiciaire aux oubliés du Ségur.

Fruits de la lutte des personnels et de la bataille syndicale, ces mesures ne suffisent évidemment pas à rééquilibrer la situation salariale.

La CGT considère les annonces d'aujourd'hui comme un encouragement à poursuivre l'effort revendicatif, en vue notamment de la tenue de prochaines réunions salariales sur lesquelles le ministre s'est engagé.

La CGT maintient la revendication d'une première augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier et indexation sur l'inflation. Une partie en a donc été obtenue, ce qui nous encourage à poursuivre la bataille salariale pour tous les agents fonctionnaires et non titulaires, pour l'égalité professionnelle, pour un travail dignement reconnu et rémunéré dans la Fonction publique.

La CGT appelle les personnels à débattre des premières mesures obtenues et de celles à conquérir. La CGT continuera d'œuvrer, dans l'unité syndicale la plus large possible, à construire le rapport de force pour gagner sur les revendications.